

Maitre d'ouvrage :  
Communauté de Communes  
Champagnole Nozeroy Jura



Bureau d'études :  
Verdi Ingénierie

**VERDI**

## Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Champagnole



Réunion publique  
Mars 2022

Maitre d'ouvrage :  
Communauté de Communes  
Champagnole Nozeroy Jura



Bureau d'études :  
Verdi Ingénierie



# Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Champagnole

## Sommaire

- 1/ Contexte et objectifs des travaux
- 2/ Déroulement des visites domiciliaires
- 3/ Préparation de la visite et prise de RDV
- 4/ Calendrier prévisionnel

Réunion publique

# 1 - Contexte et objectifs des travaux

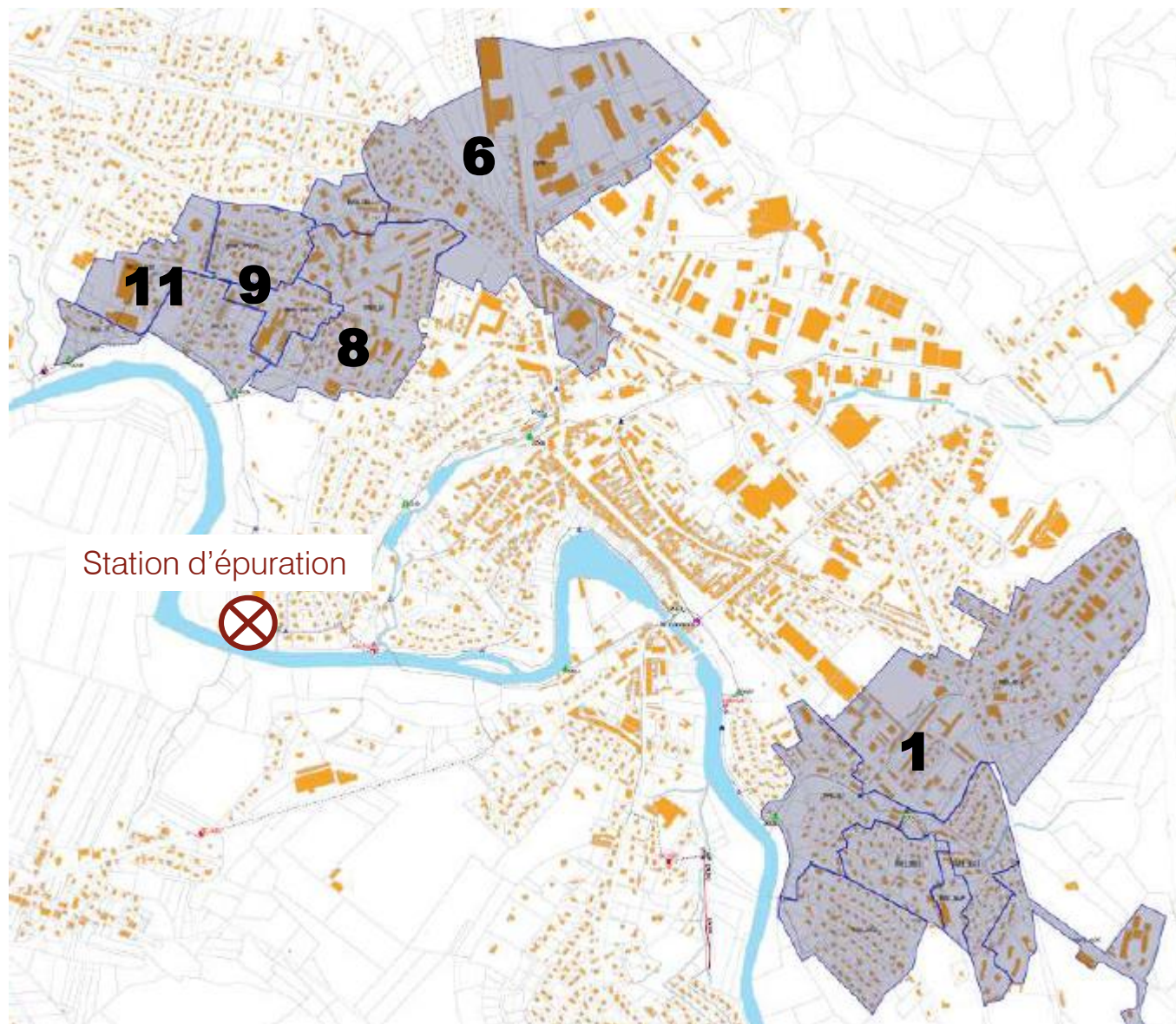
# 1 - Contexte et objectifs des travaux

---

- Etude diagnostique 2019 - 2021 sur le système d'assainissement de Champagnole
  
- Résultats de l'étude :
  - Le réseau de collecte des eaux usées draine des quantités très importantes d'eaux claires (eaux de nappes et eaux de pluie)
  - Constat par temps de pluie, de flux importants en entrée de la station d'épuration mais surtout de déversements au droit des déversoirs d'orage,
  - Non-conformités vis-à-vis de la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015).
  
- Conséquences: Lancement par la Communauté de Communes d'un **ambitieux programme de travaux** en concentrant les efforts sur les réseaux de collecte des eaux usées :
  - **Travaux de mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux usées**

# 1 - Contexte et objectifs des travaux

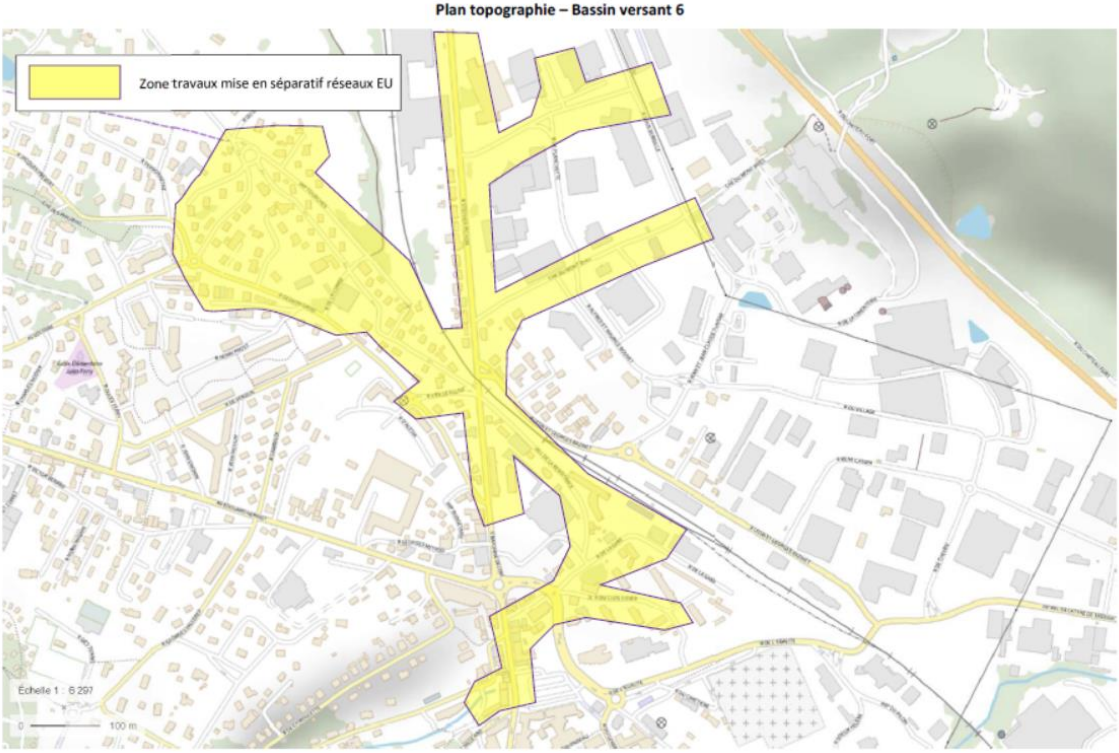
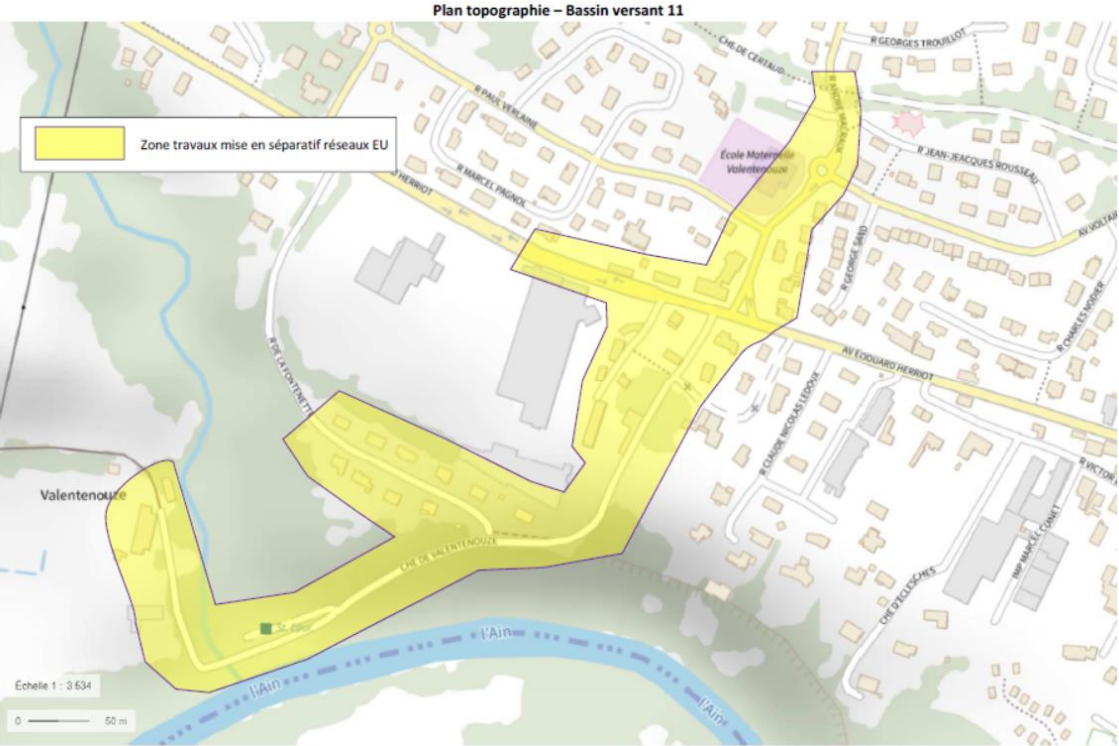
---



## Programme global de travaux

- 12 600 000€ HT d'investissement sur le périmètre de la commune de Champagnole
- Démarrage des travaux prévu en septembre 2022
- Fin des travaux prévue pour 2026

# 1 - Contexte et objectifs des travaux



Zones concernées par les travaux pour 2022 - 2023

## 1 - Contexte et objectifs des travaux

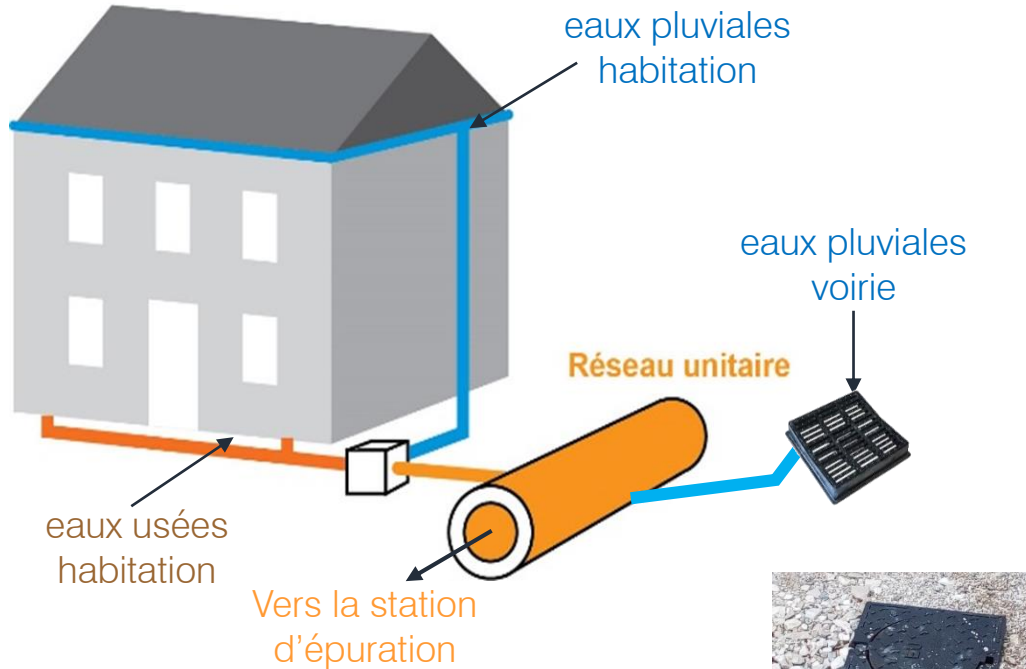
- En quoi consiste les travaux de réseaux envisagés ?
  - Création d'un réseau séparatif pour assurer la **collecte des eaux usées uniquement** vers la station d'épuration
    - *Pose d'un réseau d'eaux usées neuf*
    - *Et réutilisation du réseau actuel en réseau d'eaux pluviales.*
  - Mise en place de **boîte de branchement** en limite de propriété
  - Conservation du réseau existant pour les eaux pluviales



# 1 - Contexte et objectifs des travaux

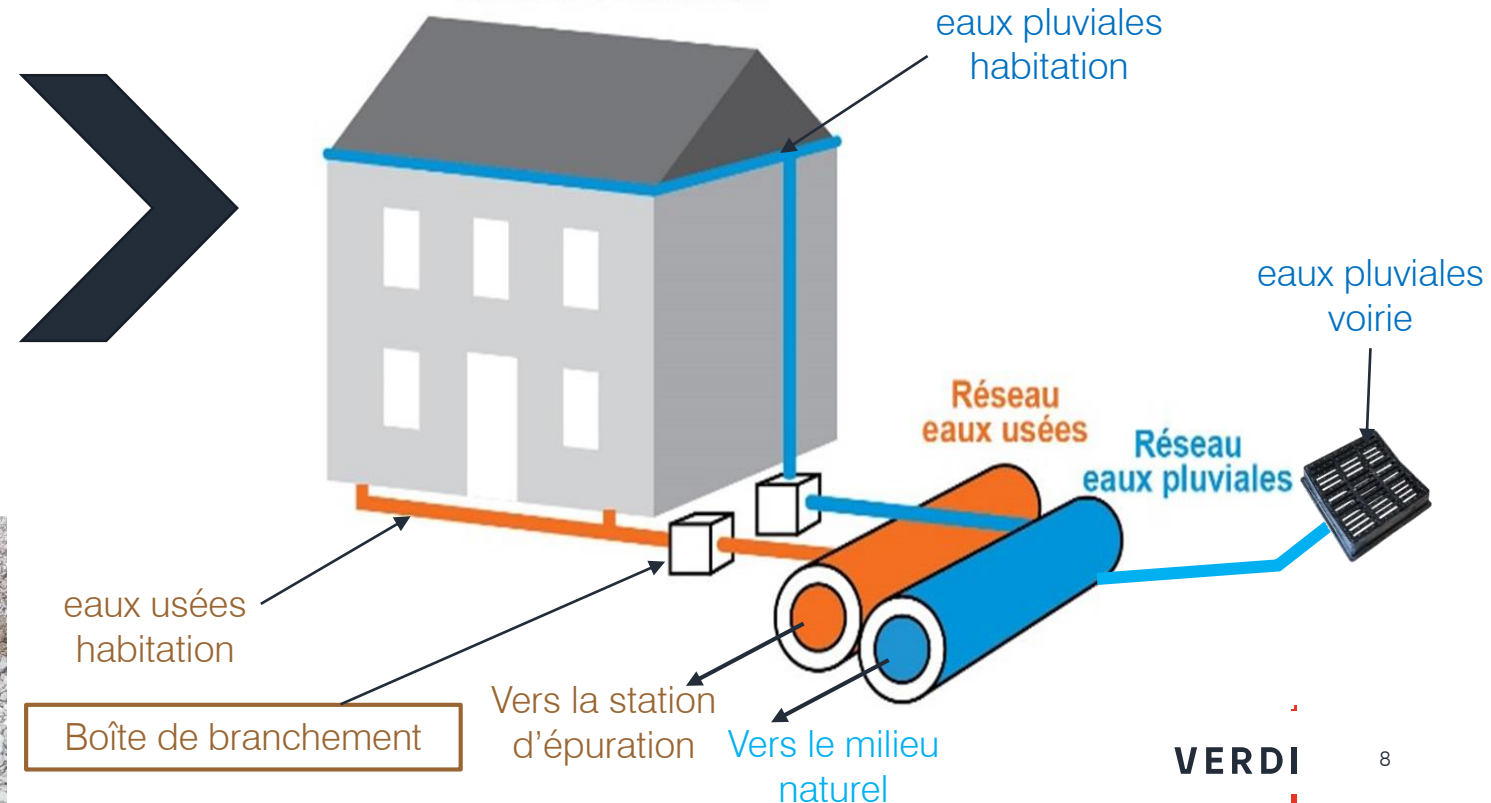
Situation  
actuelle

**Réseau unitaire existant** = un seul tuyau pour les eaux pluviales et les eaux usées



Situation  
future

**Réseau séparatif** = un tuyau pour les eaux pluviales et un tuyau pour les eaux usées domestiques





# 1 - Contexte et objectifs des travaux

---

## ■ A l'issue des travaux :

- Chaque logement aura en limite de propriété **une boîte de branchement** sur laquelle devront être raccordées **les eaux usées uniquement**
- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux seront à déconnecter
- Les eaux pluviales (chenaux de toiture, grilles de cours, drains...) continueront à aller dans le réseau unitaire actuel déclassé en réseau pluvial, ou seront infiltrées à la parcelle (si le sol le permet)

⇒ Chaque habitant devra **séparer ses eaux usées de ses eaux pluviales** (2 points de raccordement) et **raccorder les eaux usées sur la nouvelle boîte présente** en limite de propriété

⇒ Les travaux en domaine privé sont à la charge des propriétaires.

# 1 - Contexte et objectifs des travaux

---

- Contexte réglementaire

- Article L1331-1 du Code de la Santé publique :

- le raccordement au réseau d'assainissement collectif est **obligatoire**.

- Délai :

- sans délai pour les nouvelles constructions,

- **délai maximum de 2 ans pour les logements existants**

- Obligations (article L1331-4 du Code de la Santé publique) :

- les travaux nécessaires en domaine privé **sont à la charge des particuliers**,

- la Communauté de Communes **contrôle la conformité de ces installations** (ou mandate une entreprise pour le faire)

# 2 - Déroulement des visites domiciliaires

## 2 - Déroulement des visites domiciliaire

---

Afin de **faciliter les travaux en domaine privé**, la Communauté de Communes a lancé une campagne **d'enquêtes domiciliaires** avant le démarrage des travaux.

Les objectifs de ces enquêtes sont :

- Faire le point avec chacun sur **l'état initial** des installations
- **Définir les travaux à prévoir** pour réaliser la mise en conformité des installations (séparation des eaux usées et pluviales, déconnexion des fosses) en domaine privé.
- Définir **le positionnement et la profondeur de la boîte de branchement** en limite de propriété (cas par cas)



Enquête  
domiciliaire  
gratuite

## 2 - Déroulement des visites domiciliaire

---

### Comment se passe le contrôle ?

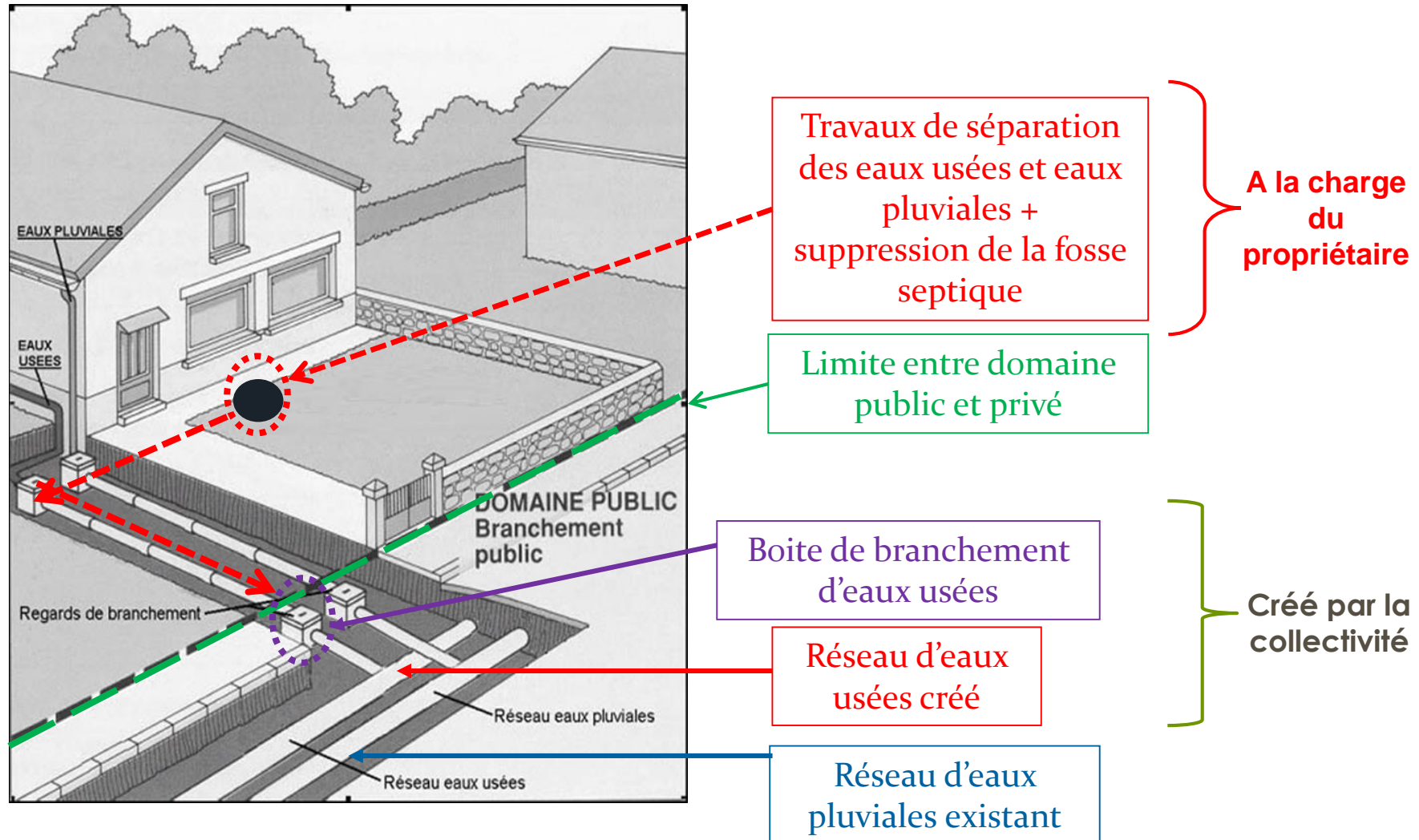
- Utilisation de **colorants** dans l'ensemble des évacuations de l'habitation
- **Contrôle visuel** des traces de colorants dans la boîte de branchement et/ou de l'arrivée dans le réseau d'assainissement.
  
- Il est important de **rendre accessible tous les points d'eau**
- Une **alimentation d'eau** doit également être disponible



- Merci de leur réserver un **bon accueil**



## 2 - Déroulement des visites domiciliaire

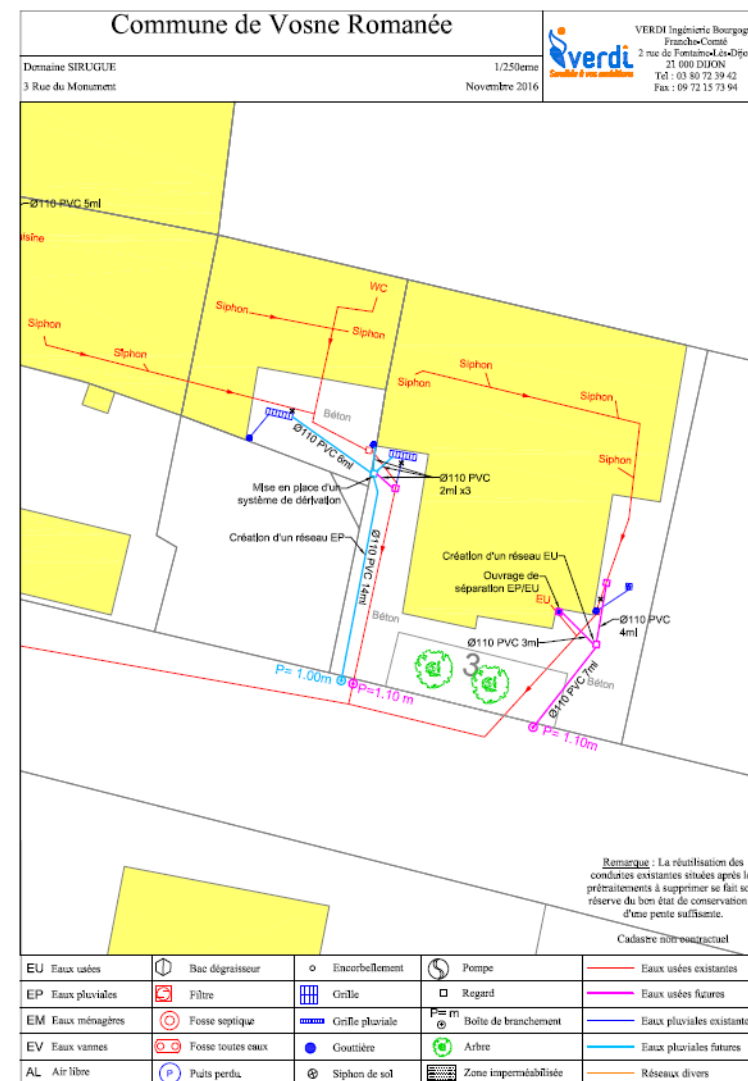




## 2 - Déroulement des visites domiciliaire

### Rendu des visites

- Enquêtes prises en charge par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
- **Plan** avec le détail des travaux à réaliser par chacun pour se mettre en conformité, remis juste avant le démarrage des travaux.
- Le rapport fera **état des lieux des installations visibles à la date du contrôle.**
- *Pour toutes installations non visibles ou non découvertes le jour de la visite, la CC CNJ ne peut être tenue responsable d'un manquement sur le rapport.*



# 3 - Préparation de la visite et prise de RDV



### 3 - Préparation de la visite et prise de RDV

---

- **Durée d'une visite**

- 30 à 45 min
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

- Mois d'avril et de mai 2022.
- Lundis, mardis, jeudis et vendredis

- **Techniciens**

- Réalisation des visites par : Mr Tanguy Bentzinger



Mr Mathieu VERHILLE



- **Prise de rendez-vous**

- Auprès de VERDI à l'issue de la réunion,
- Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courriers transmis), en **précisant** :

#### **Visites assainissement sur la commune de Champagnole**

- Par téléphone, Mme PESSE-GIROD Natacha (assistante) : **03.84.79.02.57**
- Par mail, Mr VERHILLE Mathieu (chargé de projet) : **[mverhille@verdi-ingenierie.fr](mailto:mverhille@verdi-ingenierie.fr)**

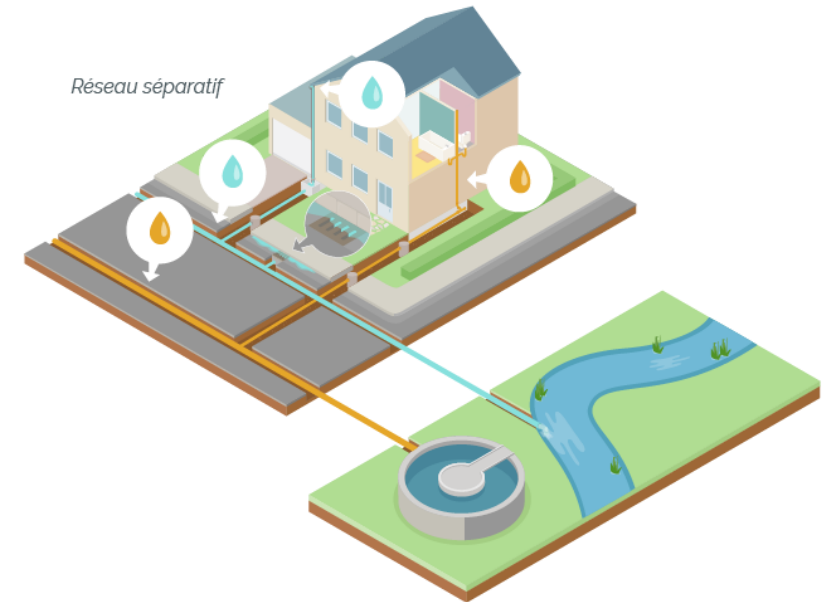
➔ Préciser lors de la prise de RDV s'il s'agit d'un **particulier**, d'un **immeuble** ou d'une **entreprise**

### 3 - Préparation de la visite et prise de RDV

---

#### Avant le rendez-vous

- Afin de faciliter la réalisation des enquêtes domiciliaires :
  - Rendre accessible tous les points d'eau
  - Préparer les plans des installations (si existants) / points particuliers
  - Tous les regards doivent être dégagés et accessibles, y compris les tampons d'accès aux bacs dégraisseurs, fosses septiques et fosses toutes eaux,



# 4 – Calendrier prévisionnel

## 4 – Calendrier prévisionnel

Particulier



▪ **2023 – 2025** : Réalisation des travaux en domaine privé

Communauté de Communes



**Avril / mai 2022** :  
Réalisation des enquêtes domiciliaires



**Fin été 2022** : Remise des plans à tous les propriétaires



**Septembre 2022 – septembre 2023** : Réalisation des travaux en domaine public



**2025** : Déraccordement réseau unitaire de la station d'épuration

- Possibilité pour chacun de réaliser les travaux de mise en conformité en domaine privé pendant la réalisation des travaux en domaine public (après la pose de la boîte de branchement).
- Les travaux de mise en conformité doivent être réalisés **au plus tard 2 ans après les travaux en domaine public**.

## 4 – Calendrier prévisionnel

---

- Une fois le réseau en service, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CC CNJ) enverra un **courrier à chacun pour acter la date de départ du délai des 2 ans**
- Chaque riverain devra informer la CC CNJ dès que les travaux de mise en conformité auront été réalisés
- Les habitants seront invités à réaliser leur travaux dans les meilleurs délais car cela a un impact direct sur l'efficacité des travaux.
- Des contrôles de branchement pourront être réalisés afin de vérifier les mises en conformité chez les particuliers.

## 4 – Calendrier prévisionnel

---

### ■ Possibilités pour la réalisation des travaux

#### ➤ **Possibilité 1** : Branchement conforme, réseaux séparatif

- L'entreprise raccordera directement le branchement d'assainissement stricte sur le nouveau réseau d'eaux usées.

#### ➤ **Possibilité 2** : Branchement non-conforme, réseau unitaire (EU et EP mélangées)

- Demander un devis à l'entreprise qui réalisera les travaux en domaine public

OU

- Demander un devis à l'entreprise de son choix

- La Communauté de Communes n'intervient pas pour le compte des particuliers pour la mise en conformité des branchements (partie privative).

- Rappel des créneaux

- Mois d'avril et de mai 2022.
- Lundi, mardi et jeudi, vendredi
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30



- Rappel des coordonnées pour la prise de rendez-vous

- Prise de RDV à l'issue de la réunion
- Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courrier transmis), en précisant :

Visites assainissement sur la commune de Champagnole

- Par téléphone, Mme PESSE-GIROD Natacha (assistante) : **03.84.79.02.57**
- Par mail, Mr VERHILLE Mathieu (chargé de projet) : [mverhille@verdi-ingenierie.fr](mailto:mverhille@verdi-ingenierie.fr)